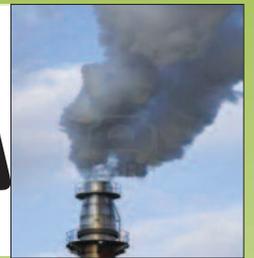




MAI-MAGANA



«Coordination de la société civile d'Arlit»
Niger

INDUSTRIES EXTRACTIVES

Uranium, **bonheur** ou **malheur** des peuples ?

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LE MIEUX-ETRE (Aghirin'man)

«Sponsorisé par la Fondation Rosa Luxemburg Stiftung de la RFA. Ces publications, ou extraits, peuvent être utilisés par autrui gratuitement à condition qu'elles fassent référence à la publication d'origine». «Le contenu de la présente publication relève de la responsabilité exclusive d'Aghirin'man et ne reflète pas nécessairement la position de RSL»

N°012 - avri 2020

«L'exploitation et la gestion des ressources naturelles et du sous-sol doit se faire dans la transparence et prendre en compte la protection de l'environnement, du patrimoine culturel ainsi que la préservation des intérêts des générations présentes et futures» (constitution du Niger).



Plainte contre le Niger auprès de la cours de justice de la CEDEAO :
«la République du Niger a failli à ses engagements internationaux en s'abstenant de mettre en place un suivi effectif de l'impact des activités minières....»,
ORANO ex AREVA blanc comme neige ?

Page 3



Industries extractives
L'Avant projet de l'aménagement
du site de COMINAK au menu d'un
atelier de partage

Page 6



Page 12

Activité Syndicale

Ouverture des travaux du 9^{ème}
Congrès ordinaire du SYNTRAMIN

Editorial



En ce début d'année 2020, Mai-Magana vous souhaite une bonne et heureuse année et pour la quatrième année consécutive, nous allons vous accompagner en vous informant sur l'exploitation des ressources naturelles au Niger et dans le monde.

Le SYNTRAMIN, le plus vieux syndicat des mines d'uranium au Niger créé en 1976, a tenu son 9ème congrès statutaire sur fond de crise dans le secteur, affaibli par plusieurs phénomènes notamment le changement de génération et les dissidences internes, tente de sauver les meubles sans grand succès. Au cours de ces assises beaucoup d'inquiétudes de la part des syndicats ont été soulevées, notamment sur la question de la fermeture de la COMINAK.

Après le rendez vous de mars 2021 pour la fermeture de la mine d'uranium de la COMINAK annoncée en 2019, nous voilà cette fois sur cette plainte de 30 anciens travailleurs des mines de la SOMAIR et COMINAK auprès de la cours de justice de la CEDEAO contre Etat du Niger.

Au sujet de cette plainte, notre rubrique « fouiller dans l'histoire pour préparer l'avenir » est rentrée dans les archives pour découvrir ce que nous disions, nous écrivions à l'époque pour attirer l'attention des exploitants miniers (AREVA et l'Etat du Niger) sur leur responsabilité dans cette histoire ou dans

cette aventure.

A travers la dénomination « Etat du Niger » certainement qu'il s'agit de la SOPAMIN (Société du Patrimoine Minier du Niger) qui est indexée. Le procès à la cours de la CEDEAO s'il a lieu, va réveiller au moins la conscience des responsables de cette société qui avaient confondu depuis sa création de URANIGER en passant par ONAREM jusqu'à SOPAMIN l'exploitation de l'uranium avec la cueillette et la vente des arachides de la SONARA ou la commercialisation du mil de l'OPVN.

Quant à ORANO d'aujourd'hui avec sa qualité de société mutagène reprotoxique de BRGM vers CEA en passant par COGEMA et AREVA, elle est entrain de réussir à échapper aux procès sur sa responsabilité dans les dégâts causés par l'exploitation de l'uranium au Niger. La création des sociétés COMINAK, SOMAIR et Imouraren SA, et les multiples changements de nom d'ORANO n'ont-ils pas pour but d'échapper à l'histoire ?

Le procès de Serge Vanel en 2012 répond en partie à cette question car les juges ont estimé que ce Monsieur a travaillé pour la COMINAK société de droit nigérien, donc la plainte des 30 anciens travailleurs des mines en est la suite logique.

En attendant, continuons à scruter l'horizon en espérant que notre propre plafond ne nous tombe dessus, bonne lecture à tous.



Plainte contre le Niger auprès de la cours de justice de la CEDEAO : «la République du Niger a failli à ses engagements internationaux en s'abstenant de mettre en place un suivi effectif de l'impact des activités minières.... », ORANO ex AREVA blanc comme neige ?



AREVA, après la mort d'un cancer du poumon de son père, a vu la justice doucher ses espoirs d'ouvrir la voie à des plaintes d'anciens travailleurs de l'uranium. Le géant du nucléaire a gagné devant la cour d'appel de Paris contre la famille de Serge Venel, qui l'avait fait condamner l'an dernier (2012) pour "faute inexcusable". Selon la cours d'appel de Paris, AREVA, "titulaire de la concession du gisement minier" ne pouvait être tenu responsable en tant qu'employeur, selon la cour seule la société nigérienne COMINAK qui exploite le site et avec laquelle le salarié avait signé son contrat de travail peut être attaquée.

AREVA est actionnaire de COMINAK à sa création aux côtés de l'Etat du Niger notamment, mais comme il ne détient qu'une part minoritaire (34% des actions), il ne peut être poursuivi, a précisé la cour. La décision "ne me surprend pas. C'est un groupe inattaquable. Même la meilleure volonté du monde ne suffit pas pour faire face aux géants du nucléaire", a déclaré à l'AFP Peggy Venel, la fille de la victime. Serge Venel est mort en 2009, à 59 ans, après avoir travaillé pendant 6 ans, au début des années 1980, dans cette mine d'uranium à Akokan (nord Niger), présentée par AREVA comme la plus grande mine souterraine d'uranium au



monde.

Son cancer a été causé par l'inhalation de "poussières d'uranium" et "de cobalt", selon un certificat médical, le cancer est reconnu comme étant une maladie professionnelle par la Sécurité sociale.

Le jugement de première instance, qui désignait AREVA comme "co-employeur", avait fait grand bruit. La rente de la veuve de la victime avait été doublée et le tribunal avait décidé qu'elle toucherait la totalité de son salaire. Il avait accordé 200.000 euros de dommages et intérêts, à verser par la Sécurité sociale.

"Le suivi radiologique de Serge Venel a toujours montré que son exposition se situait très en deçà des limites réglementaires de l'époque et même des niveaux actuels", souligne un porte-parole, selon lequel, des dosimètres individuels et collectifs contrôlaient l'exposition à la radioactivité dans la mine.

La famille, qui entend aller en cassation, balaye ces arguments. "Mon père allait à la mine sans dosimètre, en chemisette et en short", affirme Peggy Venel.

Bien que "déçu", Me Jean-Paul Teissonnière, qui a ferrailé aux côtés des victimes de l'amiante, entend continuer à défendre d'anciens salariés, nigériens ou français, d'Areva. Un septuagénaire, Pierre le Clech, qui a travaillé au Niger entre 1978 et 1982 et qui est tombé malade d'un cancer du rein en 2009, a déjà engagé une procédure à Boulogne-sur-Mer.

Le groupe a par ailleurs indemnisé deux familles d'anciens salariés, des expatriés touchés par le cancer du poumon, mais en précisant qu'il n'y avait qu'une "présomption" de contamination par l'uranium.

En 2012, la condamnation d'Areva avait aussi suscité des espoirs au Niger. En Afrique, "des dizaines d'autres cas de cancers se sont déclarés", précise Jacqueline Gaudet, présidente de

l'association Mounana, qui défend les expatriés et anciens salariés de la mine du même nom au Gabon, qui ne parviennent pas à faire reconnaître leur maladie comme professionnelle.

"Il ne s'est jamais rien passé, car Areva est une vitrine à laquelle les gouvernements ne touchent pas", a ajouté Mme Gaudet.

De son côté, Areva souligne avoir mis en place en 2010 au Gabon et fin 2011 au Niger des structures médicales qui auraient permis à "plus de 1.000 anciens salariés" africains de bénéficier d'examens médicaux "indépendants". Ils n'ont révélé aucune maladie professionnelle liée à l'exposition de l'uranium.

Plusieurs associations dont Médecins du Monde, Sherpa et l'ONG Aghirin'man du Niger y participaient, mais ont pris leurs distances depuis, dénonçant ainsi, une mesure en "trompe-l'œil".

Après l'épisode de la fermeture de la mine d'exploitation d'uranium de la société COMINAK filiale d'ORANO au Niger prévu pour mars 2021, voilà le contentieux des conséquences de 50 années d'exploitation d'uranium entraînant d'être mis sur le dos des nigériens et des africains. En effet, c'est part un communiqué de presse que l'avocate Elise Le Gall a déposé une plainte auprès de la cours de justice de la CEDEAO au nom de 30 anciens travailleurs des mines des sociétés SOMAIR et COMINAK toutes deux sociétés des droits nigériens filiales du groupe français ORANO (ex AREVA). Pendant que le contribuable français a largement et principalement profité de cette exploitation d'uranium au Niger, les contribuables nigériens courent le risque de payer toutes forfaitsures d'ORANO ex AREVA. Si cela arrive, les cadres nigériens du ministère des mines, de SOPAMIN et ceux des sociétés minières de 1969 à aujourd'hui sont ils complices ?



Elise LE CALL
Avocate à la Cour
COMMUNIQUE DE PRESSE
AFFAIRE
30 PLAIGNANTS NIGERIEBS contre la
REPUBLIQUE DU NIGER devant la COUR DE
JUSTICE DE LA CEDEAO (CJCEDEAO).

Le 18 février 2020, à Paris

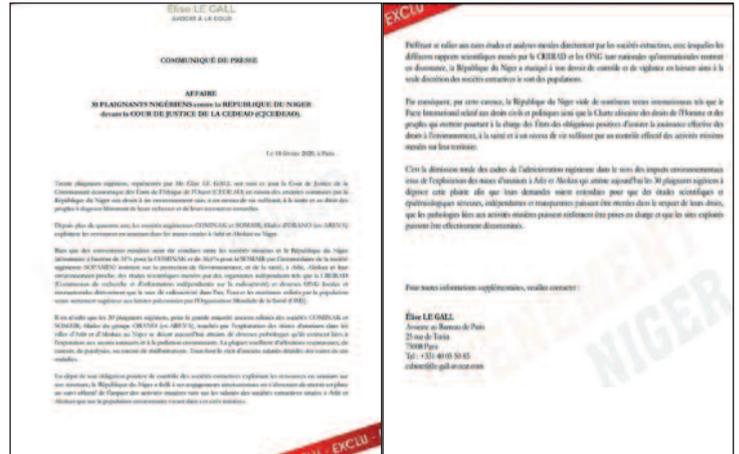
Trente plaignants nigériens, représentés par Me Elise LE GALL, ont saisi ce jour la cour de justice de la Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) en raison des atteintes commises par la République du Niger aux droits à un environnement sain, à un niveau de vie suffisant, à la santé et au droit des peuples à disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles.

Depuis plus de quarante ans, les sociétés nigériennes COMINAK ET SOMAÏR, filiales d’ORANO (ex-AREVA) exploitent les ressources en uranium dans les mines situées à Arlit et Akokan au Niger.

Bien que des conventions minières aient été conclues entre les sociétés minières et la république du Niger (actionnaire à hauteur de 31% pour la COMINAK et 36,6% SOMAÏR par l’intermédiaire de la société nigérienne SOPAMIN, insistant sur la protection de l’environnement et de la santé, à Arlit, Akokan et leur environnement proche, des études scientifiques menées par des organismes indépendants tels que la CRIIRAD (Commission de recherche et d’information indépendantes sur la radioactivité) et diverse ONG locales et internationales démontrent que le taux de radioactivité dans l’air, l’eau et les matériaux utilisées par la population serait nettement supérieur aux limites préconisées par l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Il en résulte que, les 30 plaignants nigériens, pour la grande majorité anciens salariés des sociétés COMINAK et SOMAÏR, filiales du groupe ORANO (ex AREVA), touchés par l’exploitation des mines d’uranium dans les villes d’Arlit et AKOKAN au Niger se disent aujourd’hui atteints de diverses pathologies qu’ils estiment liées à l’exploitation aux rayons ionisant et à la pollution environnante. La plupart souffrent d’affection respiration, de cancers, de paralysies, ou encore de malformations. Tous font le récit d’anciens salariés décédés des suites de ces maladies.

En dépit de son obligation positive de contrôle des sociétés extractives exploitant les ressources en uranium sur son territoire, la République du Niger a failli à ses engagements internationaux en s’abstenant de mettre en place un suivi effectif de l’impact des



activités minières tant sur les salariés de sociétés extractives situées à Arlit et Akokan que sur la population environnante vivant dans ces cités minières.

Préférant se rallier aux rares études et analyse menées directement par les sociétés extractives, avec lesquelles les différents rapports scientifiques menés par la CRIIRAD et les ONG tant nationales qu’internationales rentrent en dissonance, la République du Niger a manqué à son devoir de contrôle et vigilance en laissant ainsi à la seule discrétion des sociétés extractives le sort des populations.

Par conséquent, par cette carence, la République du Niger viole de nombreux textes internationaux tels que l’acte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que la Charte africaine des droits de l’Homme et des peuples qui mettent pourtant à la charge des Etats des obligations positives d’assurer la jouissance effective des droits à l’environnement, à la santé et à un niveau de vie suffisant par le contrôle effectif des activités minières menées sur leur territoire.

C’est la démission totale des cadres de l’administration nigérienne dans le suivi des impacts environnementaux issus de l’exploitation des mines d’uranium à Arlit et Akokan qui amène aujourd’hui les 30 plaignants nigériens à déposer cette plainte afin que leurs demandes soient entendues pour que des études scientifiques et épidémiologiques liées aux activités minières puissent réellement être prise en charge et que les sites exploités puissent être effectivement décontaminés.

Pour toutes informations supplémentaires veuillez contacter :

Elise Le Gall
Avocate au barreau de Paris
25 Rue de Turin
75008 Paris - Tel : + 331 40 05 50 83
cabine@le-gall-avocat.com

Industries extractives

L'Avant projet de l'aménagement du site de COMINAK au menu d'un atelier de partage



Le mercredi 4 mars 2020 s'est déroulé à Arlit, un atelier de partage de l'avant projet détaillé du réaménagement du site de COMINAK. En effet, le conseil d'administration de la filiale d'ORANO (ex AREVA) au Niger avait acté, le 23 octobre 2019 la fermeture de la COMINAK pour le 31 mars 2021. Depuis cette date, les préparatifs de cette nouvelle aventure après 46 ans d'exploitation vont bon train. Ainsi, un avant projet détaillé sur le réaménagement du site a été élaboré par la société et le comité interministériel de mise en œuvre.

Cet avant projet a été au centre des débats un atelier qui a regroupé, outre les cadres de la société, le Vice président du Conseil Régional

d'Agadez, le Préfet du département d'Arlit, le Préfet d'Iferouane, les Maires des communes des deux départements Iferouane et Arlit, les élus locaux, les Chefs traditionnels, les Directeurs des services de l'Etat, les Organisations de la société civile, les Syndicats des travailleurs des mines, les Sous-traitants, les Organisations des maraichers, et les Leaders religieux.

C'est le Préfet d'Arlit Monsieur Nafana Nayaldou qui a procédé à l'ouverture des travaux qui se sont déroulés en Zone industrielle. A cette occasion, le Directeur général de la COMINAK a prononcé une importante allocution où il a d'abord abordé le contexte historique de



l'évolution de la COMINAK avant de rappeler celui dans lequel se tient se tient l'atelier.

Selon lui, créée le 12 juin 1974 au lendemain du 1er coup d'Etat ayant porté au pouvoir le CMS, les travaux de construction des infrastructures de la COMINAK ont duré quatre ans avant de voir les 1ères tonnes d'uranates produites en 1978 avec environ 351 tonnes d'U. Le projet COMINAK d'alors prévoyait une durée de vie d'une vingtaine d'années.

Aussi, le pour le DG de la COMINAK, la force de COMINAK reposait sur la qualité du gisement d'Akouta qui a permis de monter la production à 1960t d'U produites l'année suivante. Le dimensionnement et la mise en œuvre d'une exploitation en souterrain de cette taille dans le contexte d'alors était une prouesse technique et humaine qui fait la fierté du Niger, de COGEMA et de l'ensemble du personnel ; ce sentiment anime encore l'esprit de notre personnel aujourd'hui.

« Dix ans plus tard, face à la baisse des réserves d'Akouta, le développement du gisement d'Akola à partir de 1989 a apporté le nouveau souffle nécessaire à une poursuite normale des opérations » ; devait-il rappeler en substance avant d'ajouter que la décennie 1990 a été difficile pour l'industrie minière de l'uranium caractérisée par la baisse des cours et la fermeture ou la préparation de fermetures de plusieurs mines à travers le monde pour COGEMA on peut citer «(COMUF, CLUF, La Crousille, Lodève, etc.).

Selon le premier responsable de la Société, face à des prix historiquement bas, la COMINAK a survécu grâce à la qualité du gisement d'AKOLA

et la volonté des actionnaires clients de maintenir le même niveau d'achat de concentré (2000tU/an) et de permettre ainsi à la COMINAK d'équilibrer ses comptes.

Aussi, a-t-il poursuivi ; la décennie 2000 a été un tournant décisif, en ce sens que les prix ont commencé à monter à partir de 2005, mais AKOLA s'épuisait à son tour après Akouta. Aidé par les prix qui montent, le gisement d'Afasto dont on ne pouvait penser le développement 10 ans auparavant est devenu la bouée de sauvetage pour la COMINAK.

« Dans un contexte de prix qui montent (avec un niveau historique atteint en 2007), Ebba a été préparé rapidement pour constituer la relève de la zone d'exploitation à partir de 2008. Mais on savait que même avec des prix élevés, avec ses 15 000 TU de réserves, Ebba ne pouvait pas durer plus de 10 ans. L'idée de l'arrêt de la protection de la COMINAK était depuis lors bien présente à l'esprit de ceux qui suivent le secteur », indique le Directeur Général, qui a expliqué par la suite qu'on voit bien que la vie ou la survie dans leur secteur dépend de 3 choses « les réserves, les cours du marché et les coûts auxquels on produit »

Dans cette équation à 3 variables, deux sont devenues en défaveur de la COMINAK.

-Les réserves se sont progressivement épuisées et malgré les efforts acharnés de nos géologues pour trouver des relais comme Akola et Ebba, les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes ; nous sommes allés plus loin jusqu'à 30 km à Moradi mais sans succès. En fin 2017, face à nos charges et au marché, les réserves économiques de la COMINAK étaient quasiment nulles ;

- Le marché qui a repris avec des prix historiques en 2007, s'est encore effondré à partir de 2015 et a poursuivi sa progression à la baisse (137 \$/lb en 2007 contre 20 \$/lb début 2018)

« La COMINAK s'est battue face à cette situation avec des actions souvent douloureuses pour baisser ses coûts et s'adapter à la situation, mais ces efforts sont restés insuffisants pour effacer les pertes de la qualité du gisement et celle des prix de vente, et ce malgré le soutien important des actionnaires clients à acheter plus cher que le



prix du marché », a-t-il déploré.

Selon lui, depuis 2016, leurs coûts de production sont supérieurs aux cours du marché et la tenue des objectifs techniques devenait difficile. « Le sujet qui nous réunit ici ce jour, fait partie du cycle de vie de toute exploitation minière, et aujourd'hui aucun projet minier ne démarre sans intégrer dans ses études les hypothèses et les coûts de fermeture. C'est la législation minières l'impose, a-t-il dit.

« Pour la COMINAK, comme je le disais plus haut, l'idée de la fin a bien été perçue dès le début des années 2000 et l'étude de mise en exploitation du gisement d'Afasto-Ebba a déjà bien intégré cette donnée. Un chapitre RDS a bien été traité dans l'étude de faisabilité. Par la suite ce volet a été régulièrement relu pour mise à jour comptable. »

« Mais face à la perspective d'épuisement du gisement d'Ebba, sans mise en évidence d'un gisement relais potentiel, les actionnaires de la COMINAK ont demandé la mise à jour du plan de RDS sous forme d'un Avant-projet Sommaire (APS) en 2015. Le dossier résultat de ce travail qui a duré deux ans avec des essais de recouvrement de la verse et d'un bassin d'effluents a été déposé au Ministère des Mines en sept 2017 et a été validé quelques mois après. »

« En l'absence d'évolution des facteurs contraire à la perspective d'arrêt, les indicateurs sur les réserves, le marché et les coûts ne s'améliorant pas, le CA de juin 2018 a demandé à la DG de préparer d'une part de deux scénarios d'arrêt, soit en 2020, soit en 2021. Et mettre à jour le projet RDS avec un avant-projet Détaillé (APD), tout ceci par une décision à prendre en septembre 2019. »

« La suite vous la connaissez, le CAE du 23 octobre 2019, à l'unanimité de ses membres présents a pris la décision de l'arrêt de la production le 31 mars 2021. Les actionnaires ont pris le temps de se concerter et de mûrir cette décision avant de la prendre. Tous les aspects en plus des questions économiques (sociaux, sociétaux, politique, etc.) ont été pesés pour cela. »

« L'APD objet de l'atelier d'aujourd'hui est un élément central du processus de fermeture. Et il est un des supports à la décision d'arrêt. Il s'inscrit dans le cycle de l'activité minière, il définit et prépare les conditions de l'arrêt. Depuis 15 mois, les équipes en charge de ce sujet y travaillent vaillamment. La majorité d'entre vous ont été sollicités à des degrés divers pour discuter des thématiques et enrichir les réflexions.

« Tous les impacts de la fin de vie de la COMINAK ont été abordés lors de ces études, échanges et discussions :

- Les impacts techniques principalement axés sur l'empreinte environnement en fin de vie
- Les impacts sociaux liés à l'emploi
- Les impacts sociétaux découlant simplement de la perte des retombées économiques et sociales des activités de la COMINAK. »

« Ce travail a fait l'objet d'échange dans le cadre d'un comité technique composé des représentants des actionnaires de la COMINAK et de l'Administration (Mines, Environnement, HANEA/CNRP), présents au Conseil d'Administration de la COMINAK. Les actionnaires de COMINAK ont souhaité disposer d'un regard extérieur et à ce titre ont demandé une expertise externe sur des aspects qu'ils ont jugés importants. Cette expertise a émis ses recommandations pour améliorer les solutions retenues. »

« A la fin de ce processus, il est apparu nécessaire de partager les conclusions de ce long travail avec les principales personnes concernées localement dans le cadre de l'atelier d'aujourd'hui.

Cette séance porte les objectifs suivants :

- Partage avec vous les options retenues à l'issue du processus des études et des consultations



afin de leur donner un ancrage local et faciliter leur compréhension.

- Vous permettre d'apprécier l'évolution des sujets et des idées entre le point de départ et l'arrivée et l'importance pour CK d'avoir impliqué le maximum d'intervenants.

- Montrer comment COMINAK et ses actionnaires au premier rang desquels le groupe ORANO font preuve de transparence et d'engagement en déclinant les travaux de réaménagement à réaliser et vous permettre ainsi, de prendre date pour cet engagement. »
Le Directeur Général a souhaité qu'à la fin de cette journée, chaque participant ait une compréhension claire des moyens financiers énormes que les actionnaires sont prêts à chercher pour accompagner les pertes d'emplois des salariés, assainir le site industriel et assurer la transition vers un autre devenir d'Akokan.

« Ce travail et les solutions techniques retenues correspondent à une date et à une perception données, guidées par les valeurs en cours et la réglementation en vigueur. Ces travaux de réaménagement vont durer une quinzaine d'années, ce qui crée ou maintient d'autres opportunités de travail et d'affaire. »

« Mais j'attire l'attention sur le risque réel de juger demain ces engagements d'aujourd'hui et de leur imposer d'autres contraintes. L'APD appartient à un temps donné avec des projections le plus loin possible à partir des contraintes d'aujourd'hui. Il doit être apprécié et validé tel afin que quitus soit donné à son

promoteur. Il ne peut pas gérer les évolutions historiques et réglementaires. »

« Avant de terminer, je tiens à remercier tous ceux qui de près ou de loin, ont contribué à la conduite de ces études.

Je remercie enfin le personnel de COMINAK qui dans le calme, connaissant la réalité interne de la maison, a supporté que l'on traite de l'arrêt des activités sans entraver en quoi que ce soit les études menées ».

Notons que, dans ce projet on retiendra les points suivants. En

matière sociale et environnementale : pour la cité minière de la COMINAK l'acquisition des terrains par une partie du personnel occupant, occupation par COMINAK des logements pour ses personnels réaménagement des sites, démolition ou remise en état par COMINAK des bâtiments inhabitables ou non conformes au plan d'urbanisme, reprise de la gestion des eaux usées via un sous-traitant géré par la mairie d'Arlit, transfert des réseaux eau et électricité, cession par COMINAK de six puits eau potable aux jardins avec équipement en solaire et achat semences.

Pour l'hôpital de la COMINAK : cession de l'hôpital à l'Etat du Niger, transfert progressif sur 3 à 5 ans ; fonte naturelle du personnel en biseau avec le personnel médical public, participation au financement, du paiement des soins et médicaments.

Pour les Subventions des départements : Arrêt progressif du fond de développement durable aux communes, suppression du support financier sur 10 ans pour la CEG et CES.

Synthèse financière globale : volet technique 49,2 milliard FCFA, volet social 16,5 milliards FCFA, volet sociétal 9,6 milliards FCFA, frais fixes sur durée de vie de COMINAK (moins de 20 ans) 19,6 milliards FCFA soit un total de 95 milliards de FCFA pour le RDS.

Il faut noter qu'au cours des travaux de l'atelier, les participants ont posé des questions, faits des commentaires, et ont reformulé des recommandations.

“A la veille de chaque rentrée scolaire, le vœu d’un responsable de l’éducation est de pouvoir répondre aux multitudes sollicitations qui sont les siennes”, Dixit le Directeur départemental de l’enseignement du secondaire, Mr Birga Ahmed.

Entretien avec la rédaction de Mai-Magana



Monsieur le Directeur départemental des Enseignements Secondaires, pouvez-vous nous présenter votre entité administrative ?

Réponse :

Je vous remercie de l’opportunité que vous nous donniez pour vous présenter la Direction Départementale des Enseignements Secondaires (DDES) d’Arlit. La DDES est créée par arrêté N°0093/ MES/SG/DGE/DL du 13 novembre 2013. Elle a en charge les collèges et les complexes d’Enseignements Secondaires d’enseignement général des départements d’Arlit et d’Ifrouane. Nous comptons vingt-deux (22) établissements (services externes) dont douze (12) publics et dix (10) privés. Sur les vingt-deux (22), douze (12) sont des complexes. Nous disposons de six (6) services internes qui sont : le secrétariat ; le service des ressources humaines, point focal d’hygiène et santé scolaire, le service de la scolarité point focal des COGES ; le service des examens et concours scolaires, point focal de la scolarisation de la jeune fille ; le service du patrimoine et la cellule d’encadrement

pédagogique.

Quels sont vos effectifs ?

En ce qui concerne nos effectifs au niveau du collège nous comptons sept mille sept cent trente- un (7731) élèves dont quatre mille cent dix- huit (4118) filles et trois mille six cent treize (3613) garçons. Pour ce qui est du cycle moyen nous avons toutes séries confondues deux mille deux cent cinquante- neuf (2259) élèves dont mille neuf (1009) filles et mille deux cent cinquante (1250) garçons. Soit un total de neuf mille neuf cent quatre-vingt- dix (9990) élèves tous niveaux confondus dont cinq mille cent vingt- sept (5127) filles soit 51,32% de nos effectifs.

Quelles sont les infrastructures dont vous disposez ? Sont- elles adéquates et suffisantes ?

Pour ce qui est des infrastructures nous dispensons nos cours dans deux cent trente-cinq (235) classes tous cycles confondus. Les matériaux sont en durs ou en semi dur. Dans l’ensemble les normes sont respectées. Pour ce



qui est de la qualité et de la quantité il y a quelques insuffisances. Certains établissements du public sont encore sur des sites d'emprunt pour la non mise en valeur (partielle ou totale) de leurs terrains qui sont déjà mis à disposition. Certains n'ont pas de bloc administratif. Au niveau du privé les nouvelles créations évoluent pour une grande partie dans des locaux provisoires.

De quelles ressources humaines disposez-vous ?

En ce qui concerne les ressources humaines la DDES est gérée par un administrateur scolaire, assisté d'un adjoint. L'ensemble de nos services internes comme externes sont gérés par des chargés d'enseignements ou professeurs de CEG. En termes d'enseignants craie en main nous disposons de deux cent quarante-quatre (244) Enseignants toutes catégories confondues dont les diplômes varient de professeur d'enseignement secondaire (PES) au diplôme d'instituteur. Comme personnel d'appui nous disposons des titulaire et des bénévoles, ainsi nous avons : un chauffeur, deux agents de saisie, un gardien et deux manœuvres comme titulaire. Tout le reste des personnels d'appui sont des bénévoles.

Les COGES jouent- ils le rôle qu'il faut dans les établissements ?

Question très intéressante vue l'importance que l'Etat accorde à ce partenaire de proximité de l'école. Les Comités de Gestions des Etablissements Secondaires COGES/ES doivent jouer un rôle de premier ordre au niveau des établissements, car un arrêté ministériel a été pris dans ce sens pour statuer sur leur composition mais aussi le rôle qui est le leur au sein des établissements. Des formations ont été données aux membres de ces structures dans ce sens et incessamment une fédération départementale sera mise en place pour mieux coordonner leurs activités. C'est un changement dans la gestion des établissements secondaires et tout changement a besoin d'un temps pour qu'il soit compris et accepté de tous.

Vous évoluez dans une ville où on exploite l'uranium, quelles sont les relations avec les entreprises minières SOMAIR et COMINAK, quels soutient vous apportent-elles ?

Nos relations avec les sociétés minières de la place sont très bonnes. Que ça soit avec la SOMAIR, la COMINAK ou ORANO, nous sommes bien accueillis et bien écoutés. Nous les remercions très sincèrement de cette disponibilité. Elles nous soutiennent sur plusieurs volets dont principalement le sport scolaire où ils nous assistent chaque année dans le cadre des éliminatoires régionales et nationales de ce sport, dans le domaine culturel à travers les éliminatoires des jeux des chiffres et lettres, en équipant certains établissements des matériels informatiques, en réhabilitant chaque début d'année scolaire pas moins de cinq cents (500) tables-bancs à l'utilisation des élèves du primaire et du secondaire, en logeant certains de nos cadres, etc. Nous allons néanmoins profiter de cette opportunité que vous nous offrez pour un plaidoyer celui de continuer à nous assister davantage car les besoins de l'école sont énormes. Quelques que soient les efforts ou les moyens que l'Etat déploie dans ce secteur, il aura toujours besoin d'être assisté.

Vous, les enseignants et les élèves, avez-vous une idée des questions environnementales autour des sites miniers d'uranium, protection, sensibilisation sur les effets liés à cette exploitation ?

Chaque année les sociétés minières organisent des activités de sensibilisation dans ce sens et ce à l'endroit de toute la communauté. Des revues traitant de la vie de ces sociétés sont aussi distribuées dans nos services internes et externes pour mieux nous renseigner.

Votre mot en cette veille de rentrée scolaire, vos attentes ?

A la veille de chaque rentrée scolaire, le vœu d'un responsable de l'éducation est de pouvoir répondre aux multitudes sollicitations qui sont les siennes, on peut citer: la gestion des effectifs, la disponibilité des fournitures, leur mise en place, la disponibilité des infrastructures et du mobilier et bien entendu disposer de l'élément indispensable et incontournable qui est le capital humain et pouvoir le gérer efficacement.

Une fois de plus merci de nous avoir donné cette opportunité de partager avec vous ce que nous vivons.

Activité Syndicale

Ouverture des travaux du 9^{ème} Congrès ordinaire du SYNTRAMIN



ALLOCUTION D'OUVERTURE DES TRAVAUX DU 9^{ème} CONGRES ORDINAIRE PAR M. Moutari Aboubacar, SECRETAIRE GENERAL DU BEN SYNTRAMIN

Mesdames et messieurs ; en vos rangs, grades et qualité.

Permettez-moi de rendre grâce à Allah, le clément, le miséricordieux, pour nous avoir permis de nous retrouver ce jour, lundi 3 février 2020 pour l'ouverture des assises du 9^{ème} congrès statutaire du syndicat national des travailleurs des mines du Niger (le SYNTRAMIN).

De notre dernier congrès statutaire tenu en avril 2015 à ce jour, plusieurs de nos

camarades nous ont quittés pour le repos éternel ; en leurs mémoires et en celles de nos vaillants soldats tombés pour la défense de la patrie, je vous demande d'observer une minute de silence et dire une Fatiha.

C'est avec un réel plaisir que j'ai l'honneur de prendre la parole au nom du bureau exécutif national et de l'ensemble des militants du syndicat national des travailleurs des mines du Niger pour





souhaiter la chaleureuse bienvenue à tous les délégués ainsi qu'à nos amis venus des contrées lointaines pour nous témoigner leur solidarité et leur amitié.

Trouvés tous ici l'expression de notre profonde gratitude !

Camardes, le secteur minier est partout en crise à travers le monde, et nulle part cette crise ne se justifie.

Les pays développés continuent à produire de l'électricité à partir de l'uranium, l'or est toujours convoité, bref ; la société de consommation ne saurait se passer d'aucun minerai ; malgré les chantages que les multinationales exercent sur nos pays.

C'est ainsi que la société SOMINA d'Azelik décida de fermer ses portes sans raison apparente, mettant ainsi à la rue plusieurs centaines de nos camarades.

A la société des mines du Liptako, la SML et ses travailleurs souffrent des multiples ping-pongs entre l'Etat et les différents repreneurs.

A l'heure actuelle, les travailleurs sont à leur N nième chômage dit technique.

En 2018, la SOMAIR procédait à un licenciement de 159 agents et environ 500 autres de la sous-traitante connurent le même sort.

La situation d'actualité est certainement celle de la COMINAK ou ORANO, ancienne AREVA, ancienne COGEMA vient d'annoncer l'épuisement du minerai et l'arrêt programmé des activités pour le 31 Mars 2021.

Cette fermeture de la COMINAK sera suivie de conséquences très fâcheuses pour le pays et particulièrement dans la région d'Agades.

La SONICHAR connaîtra inéluctablement par ricochet une situation fâcheuse pour la mévente de sa production énergétique.

Devant ce tableau sombre et sans

précédent dans l'histoire des mines du Niger, et face au comportement insouciant des autorités qui frise la complicité d'avec l'impérialisme international, nous devons changer de comportement et de vision et nous engager résolument dans la protection de notre tissu industriel ainsi que la sauvegarde de nos emplois.

C'est pourquoi nous avons retenu comme thème de réflexion pour ce congrès : quel avenir pour le secteur minier au Niger ?

Mesdames et messieurs, chers camarades, il faut bien se rappeler les conclusions de notre dernier conseil syndical ainsi que les raisons évoquées pour la situation de la COMINAK :

On évoque l'épuisement des réserves ; ce qui ne peut permettre la poursuite de ces activités ; des coûts d'exploitation très élevés et la forte baisse des prix de l'uranium ; le déficit enregistré par la COMINAK et ce depuis 2017, malgré la mise en place de plusieurs scénarios pour une recherche d'équilibre de prix de production dont les travailleurs ont payé la lourde tribu

Camarades, en analysant de près, on se rend compte que les motifs avancés ne tiennent pas véritablement ; il y a plutôt des raisons politiques sous-jacentes qu'on nous cache et qu'on cache au peuple nigérien.

Nous demandons aux autorités du Niger de réaffirmer haut et fort la souveraineté du Niger sur ses ressources et de ne pas se plier sous le dictat d'ORANO et de la France !

Camarades, un congrès est la réaffirmation de la vitalité d'une organisation.

Camarades, sur ce, je prie le bon Dieu pour qu'il guide nos esprits et nous permette d'aboutir à de bonnes conclusions.

9^{ème} Congrès du SYTRAMIN

M. Titilo Nazaire, président de l'UASEME exprime son inquiétude par rapport à la fermeture en cascade des sociétés minières au Niger



Le lundi 3 Février 2020, s'est tenu à Niamey, la capitale du Niger le 9^{ème} Congrès statutaire du Syndicat National des Travailleurs des Mines du Niger (SYNTRAMIN). Ces assises de haut niveau ont enregistré la participation de M. Titilo Nazaire, président de l'Union Ouest Africaine des Syndicats de l'Energie, des Mines et l'Eau (UASEME), qui saisi l'occasion pour s'adresser aux congressistes, en présence de plusieurs membres du gouvernement. A l'entame de son adresse, il a indiqué que l'UASEME (Union Ouest Africaine des Syndicats de l'Energie, des Mines et l'Eau) est composé de vingt deux (22) syndicats issus de huit (08) pays de l'Afrique de l'Ouest dont le Niger, avant de rappeler qu'il a été élu le 09 novembre 2019 à l'issue du

4^{ème} congrès de UASEME à Abidjan. En abordant dans le sens du thème du jour « Quel avenir pour le secteur des mines au Niger ? », il a souligné qu'au premier coup d'œil on peut déjà dire que le secteur de mine a un bel avenir au NIGER. « Le sous-sol du NIGER est très riche en ressources minières et énergétiques dont l'uranium, le charbon, le cuivre, l'or, le phosphate, le zinc, le pétrole, le gaz, le fer, le ciment et d'autres métaux précieux. Oui le potentiel minier du Niger est énorme » ; a-t-il dit, avant de déplorer que « Ce qui nous inquiète aujourd'hui, c'est d'abord la fermeture en cascade des sociétés minières pour des raisons diverses, et qui entraîne inéluctablement le chômage des camarades travailleurs. Aussi nous entendons par-ci



par-là les attaques qui entraînent les morts d'hommes. Je pense ici à nos camarades assassinés sur le chemin du travail. »

Pour lui, les résolutions des travaux en commission vont donner en partie des pistes crédibles pour faire face à ces fléaux. « Nous demandons à l'Etat nigérien et à toutes les entreprises du secteur minier ici au Niger de mettre tout en œuvre pour assurer la sécurité d'emploi et la sécurité physique de tous nos camarades travailleurs qui ne demandent seulement qu'à travailler pour nourrir leurs différentes familles ».

« Le Niger aujourd'hui occupe le 5ème rang mondial devant des grandes nations qui produisent de l'uranium. Et c'est bien grâce à votre travail, chers camarades. Alors cette place honorable qu'occupe Le NIGER doit se faire ressentir dans le panier de la ménagère. »

«Je voudrais ici rendre hommages à nos vaillants camarades travaillants dans sites miniers. Vous vous battez jour et nuit sur : Les routes risquées, Dans les puits risqués pour atteindre les objectifs fixés par nos patrons. Je voudrais que vous vous acclamer parce que vous le méritez. Je vous exhorte aussi chers camarades à vous approprier des règlements intérieurs de vos différentes entreprises et de respecter les procédures dans l'exercice de vos tâches quotidiennes. Il y va de votre propre sécurité.»

«Etant en mission en décembre dernier à DAKAR je disais à nos camarades sénégalais qu'un adage africain dit : " on ne scie pas la branche sur laquelle on est assis". C'est parce les sites miniers existent que les entreprises minières existent et que nous travailleurs des sites miniers existent.»

«Chers camarades c'est parce que les entreprises existent que votre syndicat SYNTRAMIN existe. C'est parce que SYNTRAMIN existe que l'UASEME aussi. Je dirai à nos patrons que vous et nous les travailleurs formons une équipe. C'est donc ensemble que nous nous battons chaque jour et nuit pour atteindre les objectifs que vous fixez qui est au finish la création de

richesses. Et cette richesse créée par tous les membres de l'équipe doit être redistribuée de manière saine pour le bien être de chaque membre de l'équipe. C'est-à-dire le bien être des travailleurs et aussi le bien-être de l'entreprise. Les représentants des travailleurs que sont les syndicats sont vos partenaires sociaux. ».

«Chez nous en Côte d'Ivoire dans notre société la CIE (Compagnie Ivoirienne d'Electricité), les travailleurs sont les actionnaires à travers le Fond Commun de Placement. Ce n'est pas bien sûr le même contexte mais juste vous dire à tel point le bien être du travailleur doit être au centre de vos préoccupations.»

«Comme le disait M. HAMADOU BAKAYOKO Directeur Général de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité à Abidjan lors de sa prise de fonction en Avril dernier et je cite : «Les vraies informations peuvent partir du bas » fin de citation. »

«Je vous exhorte donc chers patrons à demeurer toujours au contact de vos collaborateurs pour avoir les vraies informations et bien cerner leurs préoccupations pour la bonne marche de votre entreprise. »

«Le respect de la personne humaine et la reconnaissance du mérite doivent être quelques-unes de vos valeurs »

«Le syndicat SYNTRAMIN qui est membre entier de notre union sous régionale UASEME est là pour vous accompagner, pour veiller sur le bien être de vos collaborateurs que sont les travailleurs des sites miniers.

Camarades travailleurs, chers patrons, je voudrais pour finir demander à chacun, de jouer sa partition pour relever tous ces défis qui nous attendent afin que l'avenir du secteur minier au Niger soit plus radieux.

Je souhaite donc à tous et à chacun pleins succès à vos travaux pour qu'à l'issue de ce congrès le SYNTRAMIN soit plus soudé, plus fort pour le bonheur des travailleurs des mines ici au NIGER. »

Atelier d'information sur le projet de réaménagement du site de la COMINAK :
« La fermeture de COMINAK risque de déstabiliser le département d'Arlit en particulier et la région d'Agadez en général... » ; Dixit le Préfet de département d'Arlit Mr Nafana Nayaldou.



Distingué invités à vos titres et grandes respectés.

L'atelier qui nous réunit aujourd'hui sur le site industriel de la Compagnie Minière d'Akouta est une chose inédite pour le secteur minier du Niger.

En effet, il s'agit pour nous d'échanger au cours de cette journée de travail avec la COMINAK sur le résultat des études et des consultations qu'elle a réalisé dans le cadre de l'Avant-projet-détaillé (APD) de réaménagement de son site minier. Comme vous le savez déjà, la fermeture du site minier de COMINAK interviendra en 2021 à l'issus de la décision de son Conseil d'Administration du 23 octobre 2019.

L'objectif de cet atelier est de partager avec les parties prenantes les solutions retenues

sur le plan technique et sociétal du réaménagement du site minier de COMINAK.

Nous estimons qu'une telle démarche est le gage d'une fermeture réussie pour la COMINAK.

La fermeture de COMINAK sera pour le Niger la première expérience du genre. Au tour de cette question, les enjeux et les défis socioéconomiques et environnementaux sont énormes.

Pour prendre en compte ces aspects, les textes nationaux et sous régionaux régissant les secteurs miniers notamment le code minier et le code de l'environnement du Niger, les codes communautaires de l'UEMOA et de la CEDEAO, font obligation à toute société d'exploitation minière de



réhabiliter son site minier au fur et à mesure ou à la fin de ses activités d'exploitation minière conformément aux bonnes pratiques internationalement reconnues.

C'est en réponse à cette exigence que la COMINAK a entrepris des études d'Avant Projet Détaillé (APD) en 2018. Ces études ont permis à la COMINAK de faire une cartographie des impacts socioéconomiques et environnementaux liés à la fermeture de son site.

A titre d'exemples, la fermeture de COMINAK va impacter négativement l'économie locale et nationale par la perte d'emplois, les multiples taxes versées à l'Etat et communes, les subventions et autres legs, les travaux de sous-traitance, la fourniture de soins et de médicaments à la population locale etc.

Sur le plan environnemental, l'arrêt des activités de la COMINAK n'est pas aussi sans conséquences sur les ressources en eau souterraine, les sols, la qualité de l'air, la santé et la sécurité de la population. Ainsi, la fermeture de la COMINAK risque donc de déstabiliser le Département d'Arlit en particulier et la région d'Agadez en général si des mesures de suppression, d'atténuation ou bonification des impacts cités ci-dessus ne se sont pas prises très tôt.

Dans le rapport qui vous sera présenté tout à l'heure, la COMINAK a élaboré un plan d'actions de gestion des différents impacts que j'ai évoqué ci-dessus. Ce plan d'actions est le résultat des discussions que la COMINAK a eu avec les groupes de travail locaux et avec les administrations centrales à Niamey.

Le Ministère des Mines chargé de l'instruction de ce dossier a mis en place un comité interministériel par arrêté N°79/MM/SG/DGMC/DEM du 30 avril 2019 pour examiner les études rentrant dans le cadre de l'APD-RDS COMINAK.

A cet effet, je vous demande de prêter une oreille attentive tout au long de la présentation qui vous sera faite. Aussi, je vous demande une participation active et

constructive tout au long de l'atelier.

Au regard de la diversité et de la qualité des participants je ne doute point de la réussite des travaux de l'atelier. Je suis convaincu que les participants de cet atelier feront des recommandations qui vont dans le sens d'une fermeture de la COMINAK et d'une reconversion de la ville d'Arlit. Nous devons réussir ensemble pour l'intérêt de nos populations et qu'à l'avenir la fermeture de la COMINAK soit un cas d'école pour les autres mines et pour la sous-région. En fin, je ne terminerai pas mon propos sans avoir remercié la COMINAK pour l'initiative d'organiser cet atelier et le Ministère des Mines responsable de l'instruction de ce dossier.

Sur ce, je déclare ouvert les travaux de l'atelier de partage des études de l'Avant Projet Détaillé de réaménagement du site de COMINAK.

Mai Magana

Bulletin d'information de l'ONG de
Aghirin'man

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Almoustapha Alhacen

COMITÉ DE RÉDACTION

Almoustapha Alhacen

Rhamar Ilatoufegh

Ounfana Boubacar

Maidawa Boubacar

Coulibaly Salifou

Tcherno Abarchi

Silimane Almoustapha

EDITION

Sous les presses de la NIN

BP : 61 Niamey

TIRAGE

1000 exemplaires

Coordination de la société civile Arlit

Tel : 96872498/96595920

BP 149 Arlit- Niger

Arlit, le 13 mars 2020

A

Monsieur le Préfet du département d'Arlit.

Objet : Mise en place d'un comité départemental chargé du suivie- évaluation du RDS COMINAK.

Monsieur le Préfet,

Comme vous la savez, le 4 mars 2020, s'est déroulé sur le site industriel de la COMINAK à Akouta un atelier de partage de l'avant projet détaillé du réaménagement du site de la COMINAK. La coordination de la société civile d'Arlit salue la tenue de cet atelier tout en soulignant que la population locale n'a pas été suffisamment consultée dans le cadre de son élaboration. Néanmoins, il est réconfortant de constater la prise en compte des suggestions faites par l'ONG Aghirin'man (point focal) dans sa lettre du 19 juillet 2019 au Président DG d'ORANO (ci-joint copie). Nous regrettons qu'à l'époque de la mise place d'un comité interministériel à Niamey dans lequel aucune structure ou administration locale n'est associée. Aussi, il n'a pas été prévu un système de consultation des populations dont l'avenir est entrain d'être décidé ailleurs sans leur avis. Fort de ce constat, et pour améliorer les conditions de fermeture de la COMINAK et mener à bien le plan de réaménagement du site, nous vous demandons en accord avec l'administration de tutelle des mines de bien vouloir mettre un comité départemental chargé du suivi et évaluation du RDS. Dans l'espoir d'une prise en compte de notre suggestion, veuillez agréer Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Copie :

- Tous les Maires
- CK, SR

Le Président

Almoustapha Alhacen



Fouiller dans l'histoire pour préparer l'avenir : la plainte à la cours de justice de la CDEAO l'histoire nous rattrape-t-elle dans l'exploitation de l'uranium au Niger ?



Le 21 octobre 2006 : L'ONG Aghirin'man écrivait cette lettre au Directeur général d'AREVA mines Niger :

« Monsieur le Directeur général,
Nous avons accusé réception de votre lettre citée en objet relative à la qualité de l'eau du forage du camp d'Imouraren.

De votre correspondance :

Nous avons retenu le fait que la rigueur scientifique a commandé le retard pris par votre réponse et qu'au moment de la mise en exploitation de cette eau la même rigueur scientifique n'a pas prévalu.

Il nous paraît important aussi de souligner la clarté de cette correspondance et le sens de responsabilité qui vous a guidé à l'occasion de cet échange entre votre unité et l'ONG Aghirin'man.

Par conséquent, nous vous encourageons à pérenniser et intensifier cette volonté caractérisée de communication.

Des résultats des analyses chimiques de l'eau du camp:

S'agissant des résultats des analyses chimiques de l'eau du forage, nous n'avons émis aucune inquiétude, ni dans notre lettre du 18 septembre ni dans le communiqué de presse du 16 octobre. Nous apprécions le fait que vous avez pris la précaution de faire des analyses chimiques avant le début de consommation.

Les résultats radiologiques :

Les teneurs en Uranium de l'eau du camp d'Imouraren (eau de consommation humaine et animale) sont effectivement élevée : 105 microgrammes par litres selon vos résultats, soit plus de 1,2Bq/l en Uranium 238 et probablement

plus de 2,4Bq/l en activité alpha totale. Si on ajoute l'Uranium 238 et l'Uranium 234, soit plus de 24 fois la norme de 0,1Bq/l en activité alpha globale en vigueur au Niger, ce qui signifie que ces eaux du forage du camp d'Imoraren dépassent les normes sanitaires. L'eau aurait dû être analysée radiologiquement d'abord, avant d'être distribuée ou non, au regard des résultats radiologiques, surtout qu'il est assez logique qu'elle soit contaminée dans une zone de recherche d'Uranium.

Des décisions prises par vous à l'observation de vos résultats radiologiques :

Nous saluons l'arrêt immédiat du forage du camp d'Imouraren, donc de la suspension de la distribution de cette eau aux populations riveraines, aux travailleurs et aux animaux ;

Apprécions la réunion d'explication que vous avez organisée à l'intention de votre personnel et de sous-traitants ;

Regrettons que la population nomade éleveur des environs qui utilisait cette eau n'ait pas été informée des raisons de la fermeture du forage.

Recommandations :

Recommandons que les populations riveraines soient informées des raisons de la fermeture du forage et qu'une solution de la substitution soit

trouvée pour leur permettre de s'abreuver et abreuver leurs animaux.

Perspectives :

Une mission de notre ONG se rendra sur le site du camp d'Imouraren pour la 2e fois très prochainement pour procéder avec votre permission au prélèvement d'un échantillon d'eau du forage en question.

Nous souhaitons aussi que cette visite contribue au renforcement de l'intégration des camps des recherches et d'exploitation d'Areva NC dans la zone.

Conclusion :

Nous sommes satisfaits de votre réponse Monsieur le Directeur Général et nous vous encourageons sincèrement à communiquer avec les parties prenantes à la protection de l'environnement (ONG, population, autorité publique) afin que la zone d'Imouraren qui offre de belles perspectives en matières d'exploitation d'uranium soit un exemple sans précédent au Niger en matière de transparence et de progrès continu. Veuillez recevoir tous nos remerciements et soyez assuré de notre disponibilité à œuvrer pour l'exploitation du gisement d'Imouraren en limitant au tant que possible les impacts négatifs sur l'environnement et les hommes ».

Le 6 décembre 2006 la coordination de la société civile d'Arlit adressait cette lettre au Premier ministre du Niger :





Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du gouvernement de la République du Niger, suite au survol par la Présidente du Directoire d'Areva du périmètre d'Imouraren, à son passage à Arlit (02 heures) et à la signature de la convention de financement entre votre gouvernement et AREVA, vous voudriez, Excellence Monsieur le Premier Ministre bien prendre connaissance de l'exacerbation de la société civile d'Arlit.

Nous avons suivi avec intérêt la cérémonie de signature d'une convention de financement entre la Présidente du directoire d'Areva et vous même le 1er Décembre 2006.

Nous avons noté que cette convention concerne le financement de plusieurs projets dont entre autre celui d'Irazer dans le cadre de la sécurité alimentaire et celui de la lutte contre le VIH/ Sida.

Comme vous l'avez espéré dans votre allocution, les populations d'Agadez, Tchiro et Arlit sont heureuses de vous voir signer cette convention. Les populations se réjouissent que pour la première fois depuis un demi- siècle qu'à duré l'exploitation de l'uranium, un gouvernement du Niger a su et pu obtenir d'Areva un regard humain vis à vis d'un peuple.

Excellence, sachez seulement que lors du passage éclair de la Présidente d'Areva dans la région d'Agadez, le silence complet a été imposé aux populations vraisemblablement par les représentants et mandataires locaux d'Areva pour plaire et faire plaisir.

Comme vous le savez excellence, depuis 2000, nous avons engagé une lutte dans cette partie de notre pays pour que Areva reconnaisse ses responsabilités sociales et environnementales dans le désastre écologique, social et économique qu'elle a causé pendant un demi- siècle d'exploitation d'uranium.

C'est à cet effet que nous avons organisé la marche du 3 mai 2006 et celle du 5 novembre 2006.

A chacun de ces deux événements correspond un acte d'AREVA en ce sens :

- Après la marche du 03 mai 2006, AREVA a annoncé une aide aux communes du département d'Arlit de 300 millions de francs cfa.
- Après la marche du 05 novembre 2006, Areva

a accéléré la signature de la convention de financement avec vous le 1er décembre 2006.

- Excellence Monsieur le Premier Ministre, nous sommes inquiets des objectifs que vise Areva à travers un certains nombres de ses actions et des déclarations.

- S'agissant du développement durable, on note que Areva n'a vulgarisé et diffusé aucune politique de développement durable, et que la Présidente d'Areva parle de " responsabilités partagées ", est-ce à dire qu'Areva , à travers ses deux actions veut se faire pardonner toutes les situations environnementales et sociales qu'elle a causé pendant un demi- siècle ?

- Est- ce à dire qu'après avoir extrait et vendu 100 mille tonnes d'uranium Nigérien, Areva indemnise notre pays à travers ses deux actions ? Avec qui Areva veut- elle partager ce qui est sa seule et seule responsabilité ?

- S'agissant de la lutte contre le VIH/ Sida, comme vous le savez Excellence, le premier cas du Sida a été découvert à Arlit en 1987, ville créée par Areva.

- Cette macabre découverte du sida est due au fait qu'à ce moment seule les hôpitaux d'Areva disposaient des moyens pour acheter les matériels de détection du VIH. .

- Cet achat de matériel de détection du VIH et sa mise en place à Arlit, n'a pas cessé d'intriguer car beaucoup des travailleurs d'Areva sont mort du VIH / Sida sans qu'aucune fois et jamais, Areva n'ait mis ou essayé de mettre à leur disposition la trithérapie.

- Aussi, la confusion qui peut découler des maladies liées à la radioactivité, les maladies professionnelles et le Sida, laisse planer un sérieux doute sur l'achat de ce matériel de détection.

- C'est pourquoi Excellence, nous ne croyons pas encore à la volonté naturelle d'Areva qui durant toutes ces années pendant les quelles votre gouvernement et ces partenaires ont pu mobiliser d'énorme moyens financiers contre le VIH, Areva n'a levé le petit doigt même pour ses propres travailleurs.

- Excellence, nous sommes confiant quand à la vigilance des autorités de notre pays, mais les ambitions d'Areva de se hisser au rang d'un Etat dans un Etat (signature pour la première fois d'une convention entre un directeur d'une entre-



prise et le chef de notre gouvernement), afin d'avoir les mains libres pour étouffer et réduire au silence tous ceux qui agissent pour une meilleure responsabilité sociale et environnementale dans l'exploitation de l'uranium au Niger.

- La hausse du prix de l'uranium et la crise énergétique à travers les continents classe notre pays parmi les plus sûres et les plus riches de la planète en matière de réserves et d'exploitation d'uranium, c'est cela que signifie le large sourire d'Areva à votre égard

- Areva seule, va produire et vendre environs 8 000 tonnes d'uranium métal d'ici l'an 2010 au Niger soit un chiffre d'affaire de plus de 800 milliards de FCFA/an.

Notre mouvement n'entend pas faire obstacle à

cet enjeu, mais s'inscrit dans le cadre de la mobilisation de tous les Nigériens pour éviter la continuation et le recommencement d'une tragédie économique, sociale et environnementale.

Par conséquent, votre action du 1 décembre 2006 au delà des arrières pensées d'Areva, s'inscrit à notre avis dans ce sens positifs de la marche du pays.

C'est dans cet esprit, Excellence Monsieur le Premier Ministre, que nous souhaitons obtenir une audience avec vous pour mieux exprimer nos propos et lever toute équivoque.

Dans l'espoir que cela vous soit possible, Excellence Monsieur le Premier Ministre, veuillez recevoir l'expression de notre très haute considération.

Le 22 décembre 2010 l'ONG Aghirin'man adresse cette note à l'administration nigérienne et aux sociétés minières SOMAIR et COMINAK :





Événement

Dans la nuit du dimanche 12 décembre 2010 au lundi 13 décembre 2010, est survenu un accident de rupture des digues des bassins de stockage des effluents des l'usine de traitement d'uranium de la SOMAIR.

Au total les digues de trois bassins ont cédé face à la pression et la quantité des jus. Le liquide a coulé en direction de la ville d'Arlit et s'est rependu sur une surface d'environ 20 ha.

L'accident a été découvert le lundi 13 décembre 2010 dans la matinée par les équipes de la SOMAIR.

Ce genre d'accident remonte à l'année 1981 (moins grave), la production d'uranium en 1981 était de 2100 T d'uranium.

Causes probables du sinistre :

- Manque de surveillance environnementale
- Mauvais état des bassins
- Négligence
- Non respect de la réglementation en matière de suivi environnemental
- Envoi inopportun des effluents dans les bassins
- Augmentation de la production d'uranium (1700 T à 2620 T d'uranium en 2010)

Mesures d'urgence :

La direction a mobilisé la logistique pour stopper la fuite et la récupération des jus dès le lundi 13 décembre 2010.

Information du service départemental des mines d'Arlit, service de l'environnement.

Prélèvement d'échantillons des piézomètres de la zone inondée pour analyse

Arrêt du puits d'eau potable 248 se trouvant à proximité de la zone

Mesures ou actions négatives :

- Manque de communication
- Volonté de la direction de la société de bloquer l'information
- Volonté de minimiser et banaliser l'accident
- Aucune application concrète de la politique santé, sécurité, environnement librement signée par la société.

Conséquences :

-50 millions de litres des jus (effluents de l'usine environ 180 mg d'uranium par litre soit 8 à 10 t d'uranium) dispersés dans un espace de 20 ha situé à environ 4 km de la ville d'Arlit.

- Carrières du banco de 4 mètres de profondeur pleines des jus ;

- Alentour des piézomètres inondés
- Risque de pollution de la nappe fossile
- Animaux domestiques en danger
- Dépense financière importante pour circonscrire le sinistre, récupérer les jus, décaper la zone.
- Inquiétude de la population déjà très importante suite à deux autres événements sécuritaires (mort par balles d'un agent en mai 2010 et l'enlèvement des travailleurs expatriés en septembre 2010)

Leçons retenues :

- Problématique de la question de réaménagement des sites d'exploitation d'uranium par AREVA.
- Négligence permanente de la direction de la société et des services de l'Etat notamment celui de l'environnement sur les questions de suivi environnemental des projets miniers.

Informations complémentaires :

- La coordination des associations de la société civile d'Arlit à réussi après un premier refus de la direction de l'usine, à effectuer des visites d'évaluation sur le terrain
- La CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information sur la Radioactivité) a adressé une lettre à ce sujet à Anne Lauvergeon présidente du groupe AREVA en vu de s'enquérir de la situation.
- GREN-PEACE s'est exprimé dans les médias notamment en Europe
- Des journaux Algérien ont publié des articles à ce sujet.

Le 16 octobre 2013 la coordination de la société civile publiait le communiqué de presse suivant :

AGHIRIN'MAN et la Coordination des Organisations de la Société Civile d'Arlit ont organisé une marche de protestation à ARLIT le 12 octobre 2013 pour soutenir le gouvernement nigérien dans les négociations occasionnées par le renouvellement des contrats entre le Niger et le groupe AREVA, pour que cette fois ci leurs résultats soient à la hauteur des attentes des populations nigériennes. Dans une déclaration faite à la fin de cette marche pacifique à laquelle des milliers de personnes ont participé, nous avons déploré les conséquences environnementales et sociales de l'exploitation de l'uranium à Arlit.

AREVA a réagi par un communiqué en date du 14 octobre 2013. Ce texte ne prend pas en compte la réalité :

1) AREVA évoque le chiffre de 200 manifestants pour être fidèle à sa politique de négociation et mépris des



populations. Les collaborateurs d'AREVA ont sans doute peur de perdre leur siège pour n'avoir pas tout fait empêcher la manifestation ou rompre le pacte d'allégeance. Nous confirmons les cinq mille manifestants et nous demandons à AREVA de nous dire combien il faut selon ses standards à la prochaine manifestation pour avoir une âme et entendre des populations qu'elle a spolié, pollué, irradié pendant un demi-siècle.

2) AREVA évoque « un contrôle rigoureux » de l'environnement. Il n'en est rien. Avec notre partenaire scientifique, la CRIIRAD, nous avons réalisé depuis 2003 des contrôles indépendants de la radioactivité à ARLIT et démontré l'ampleur des contaminations radioactives : présence de ferrailles radioactives sur les marchés dont deux mille tonnes en 2012 venant des usines de SOMAIR et COMINAK, matériaux radioactifs issus de la mine réutilisés pour le remblaiement des routes et parfois même la construction d'habitations (voir le rapport d'activité AGHIRIN'MAN de 2011).

Cela est confirmé par Greenpeace lors sa visite à notre demande en 2009 sanctionné par le rapport intitulé « Abandonnés dans la poussière : l'héritage radioactif d'AREVA dans les villes du désert nigérien ». Les 50 millions de tonnes de résidus de traitement radioactifs (80 pourcent de radioactivité contenu dans le minerai) déposés à Arlit pour toujours ne seront pas démenti par aucun communiqué de presse.

3) Les contrôles de radioactivité effectués en août 2010 dans les rues d'ARLIT, ont permis de découvrir des matériaux remblais radioactifs devant l'hôpital de la COMINAK et celui de la SOMAIR et une habitation tellement radioactive, qu'elle a dû être rasée. Selon les évaluations de SOMAIR, filiale d'AREVA, la dose subie par les habitants était de plus de 10 milli Sieverts par an, et selon la CRIIRAD, la prise en compte de l'exposition au radon entraîne une dose totale encore plus élevée. Pourtant, dans son communiqué du 14 octobre 2013, AREVA prétend respecter au Niger « les standards internationaux les plus stricts en termes de radioprotection (moins de 1 mSv de dose ajoutée pour les populations locales, comme en France ».

4) Nous avons exigé en 2010 qu'AREVA lance une campagne de vérification de la radioactivité dans les autres habitations à ARLIT. Trois ans après malgré les engagements d'AREVA, ce n'est toujours pas fait.



Pourtant il s'agit d'un véritable problème de santé publique. L'observatoire de santé mis en place par AREVA qui dédommage des familles des français morts de radioactivité des mines nigériennes pendant que nous avons posé la question de quoi sont morts la première dizaine nigériens dont nous avons déposé les dossiers à AREVA .

5) AREVA évoque "un dialogue constant avec l'ensemble des parties prenantes locales". AGHIRIN'MAN constate pourtant que rien que le 9 octobre 2013 (trois jours avant notre manifestation du 12 octobre 2013), AREVA a organisé clandestinement une CLI (commission locale d'information) à Imouraren (une des plus grandes mines du monde) avec des participants choisis selon leur allégeance à AREVA et quelques éleveurs embarqués innocemment.

Le 23 avril 2013, la même CLI s'est tenue à Arlit dans les mêmes conditions et nous avons été exclus parce que nous avons demandé la participation du sultan d'Agadez et d'autres chefs coutumiers de la région. Alors de quel dialogue s'agit-il pendant qu'il n'y a aucune autre tribune que cette CLI au rabais pour s'adresser à AREVA ?

8) Quant aux 70 pourcent des revenus de l'exploitation de ses mines d'uranium reversés à l'Etat du Niger , c'est une argumentation sans crédibilité ni sérieux face à la réalité du terrain dont la route Tahoua-Arlit, la population d'Arлит qui manque d'eau à boire, les rebellions à répétitions et les fondamentalistes qui s'y mêlent pour exprimer et agir en évoquant les préoccupations des populations.

9) Enfin nous sommes disposés à participer et proposer un débat contradictoire radio télévisé avec les responsables d'AREVA.